

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
ARRONDISSEMENT DE VENDOME
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mil vingt-deux, le cinq septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

Etaient présents : GRANGER Jacques, GLOANEC MAURIN Karine, AUBERT Nadine, ROULLIER Arnaud, LEMERRE Henri, ESNAULT Didier, VIVET Joseph, GERAY Nathalie, CROISSANT Didier, de PONTBRIAND Agnès, GOURDET Laurence, SAISON Joël, HÉLIÈRE Stéphanie, VIOLANTE Florent.

Etaient absents excusés : ROULLEAU Olivier procuration à GRANGER Jacques, AUBIER Nathalie procuration à de PONTBRIAND Agnès, ADAM Aurélie procuration à AUBERT Nadine, AYAD Majida, GRENET Virginie.

Secrétaire de séance	AUBERT Nadine
Date de convocation	30.08.2022
Nb de membres en exercice	19
Nb de membres présents	14
Nb de pouvoirs	3
Nb de votants	17

Présentation par Mr Hubert Désiré du projet de chaufferie bois pour les bâtiments communaux de Souday

Considérant la délibération n°CNE2022-S05-D02 du 4 juillet 2022 relative à l'engagement des démarches administratives et techniques sur le projet de création d'une chaufferie bois ;

Vu l'exposé de Monsieur Hubert DESIRE, conseiller du pôle forêt / bois énergie / paysage de la chambre d'Agriculture, présentant les différents acteurs contribuant au développement d'installation de chaufferie bois en Loir et Cher, les principes de fonctionnement des chaufferies bois illustrés par des réalisations sur l'ensemble du département et de la note d'opportunité du pré-projet d'équipements d'un chauffage bois pour l'alimentation des bâtiments communaux de Souday : futur mairie dans l'ancien prieuré, salle communale, logements communaux et commerces situés aux abords ;

Monsieur Le Maire fait part que l'étape suivante consiste à consulter un bureau d'études en charge de la faisabilité de ce projet et permettre ainsi de solliciter les financements. Cette étude est subventionnée à hauteur de 60%, elle comprend la réalisation d'une étude thermique en première phase et l'avant-projet en seconde phase.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'exposé du conseiller du pôle forêt / bois énergie / paysage de la chambre d'Agriculture,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à consulter les bureaux d'études indispensable pour poursuivre le projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, accompagné des services de Monsieur Hubert DESIRE, à accomplir toute formalité nécessaire pour le choix du bureau d'études.

Approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2022

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2022 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

Compte rendu des décisions du Maire depuis le 4 juillet 2022

Le Maire, considérant la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L.2122-22 du CGCT, rend compte aux membres présents des décisions qu'il a prises depuis le 4 juillet 2022

Numéro	Date	Objet de la décision
2022-16	26/07/2022	Approbation du devis des Charpentes de la Couarde d'un montant de 2 185,42 € HT - 2 622,50 € TTC pour la pose de tôles en bac acier sur l'annexe accolée à l'arrière du bâtiment dénommé "Atelier de pratiques artistiques" Saint-Agil
2022-17	28/07/2022	Approbation de l'avenant 1 au contrat initial de maîtrise d'œuvre avec S. GATINEAU, architecte, dans le cadre des travaux de l'atelier de pratiques artistiques St Agil - Le nouveau montant s'établit comme suit : 3 400 € HT pour les phases « relevés à avant-projet, y compris autorisation d'urbanisme » 7 489,13 € HT pour les phases « projet de conception générale, passation des marchés de travaux, direction de l'exécution des marchés de travaux et assistance aux opérations de réception » soit un montant global HT de 10 889,13 € HT
2022-18	02/08/2022	Acquisition de matériels divers : Approbation du devis de la SASU JOLIVET d'un montant de 1 096,66 € HT - 1 316,00 € TTC pour l'achat d'un taille-haies avec deux batteries Approbation du devis ADM INFO d'un montant de 648,00 € HT - 777,60 € TTC pour l'achat d'un ordinateur portable mis à la disposition des agents dans le cadre du télétravail
2022-19	31/08/2022	Approbation du devis SA PEAN d'un montant de 4 677,18 € HT – 5 612,62 € TTC pour l'achat d'une pompe immergée destinée au forage AEP de Souday

Point sur les travaux et opérations en cours

Réhabilitation de l'ancienne école de Saint Agil

Le chantier se poursuit dans les délais. Il y a peu d'interruption de chantier au cours de l'été.

Lot 1 : maçonnerie

L'entreprise SEGOUIN interviendra à l'issue de l'achèvement des travaux d'isolation et de bardage par les charpentes de La Couarde

Lot 2 : ossature bois

Les travaux de pose de l'ossature en bois sont en cours.

Un devis complémentaire a été signé à hauteur de 2 185,42 pour les travaux de couverture en bac acier sur une annexe accolée au bâtiment.

Lot 3 : menuiseries

Les baies ont été posées en totalité, reste à poser les menuiseries intérieures.
Les appuis des baies en aluminium seront réalisés après la pose de l'ossature et du bardage.
La prochaine réunion de chantier est prévue le 6 septembre à 14 heures.

Travaux de voirie

Les travaux prévus au marché sont entièrement réalisés et soldés. La réception des travaux a été signée le 27 juillet.

Travaux Eclairage Public

L'entreprise INEO est intervenue sur toutes les communes déléguées. En attente de matériel pour finaliser les travaux : projecteurs pour l'église et des ampoules LED sur des luminaires de Souday.
Une réception des travaux sera programmée avec INEO.
Une réflexion sera engagée sur l'harmonisation ou pas des plages horaires de l'éclairage public sur chacune des communes déléguées.

Remplacement des menuiseries des logements communaux à Arville et Souday

L'entreprise Laurent HERISSON sera en mesure d'intervenir au plus tôt en novembre.

Réhabilitation de bâtiment situé 16 Place des Porches

Considérant la délibération n°CNE2022-S04-D06 du 23 mai 2022 décidant de confier la maîtrise d'œuvre à Monsieur Stéphane GATINEAU pour la réhabilitation du bâtiment communal dénommé « Maison du Porche » ;

Vu l'avis favorable du 22 juillet 2021 émis par la Direction Départementale des Territoires sur la demande d'autorisation de créer un commerce dans une ancienne habitation ;

Monsieur Le Maire présente la note technique et l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle à affecter aux travaux, établies par Mr Stéphane GATINEAU comme suit :

- **Descriptif des travaux**

Façades :

- Réfection totale du pignon en colombage bois suivant les recommandations de l'architecte des bâtiments de France – ABF.
- Réfection des enduits du porche en colombage et sous auvent
- Remplacement de la totalité des menuiseries bois par des profilés traditionnels bois
- Modification d'une porte d'entrée en accessibilité PMR

Isolation

Il est prévu une isolation périphérique des façades

Electricité - Plomberie

Réfection totale de l'installation électrique, chauffage par radiateurs à inertie et pose d'un groupe de ventilation.

Réfection totale de l'installation plomberie y compris évacuation

Remplacement des sanitaires

Finition intérieur

Il n'y a pas d'intervention de finition en peinture, carrelage et faïence

Le local sera livré brut de plâtrerie sur les murs périphériques

Les parois autres que les contrecloisons et plafonds ne font pas l'objet d'intervention.

- **Chiffrage des travaux**

Les travaux par corps d'état sont estimés en HT comme suit :

Gros-œuvre	19 800 €
Charpente – couverture	24 000 €
Menuiseries extérieures	23 500 €
Plâtrerie	19 100 €
Plomberie	4 250 €

Electricité 19 600 €
Soit un total HT de 110 250 €

Le coût de l'opération récapitulative est estimé à 133 785 € HT comme suit :

Détail de l'opération	Coût HT
Travaux	110 250 €
Honoraires architecte APS	4 250 €
Honoraires architecte MO	8 260 €
Imprévu – diagnostics – mission SPS	11 025 €
Total HT	133 785 €

A l'issue de la présentation, Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre les démarches administratives pour la consultation des entreprises et à solliciter les subventions.

Projet de travaux pour préparation des demandes de DSR 2023 et autres demandes de subventions

DSR 2023

Afin d'anticiper les demandes de subventions DSR au titre de l'année 2023 à déposer au plus tard le 15 décembre prochain, il est nécessaire de définir le programme de travaux et de disposer du coût. Lors de la précédente réunion hebdomadaire d'adjoints et de maires, il a été évoqué différents travaux par commune déléguée (une seule opération sera retenue par commune déléguée).

Arville : (choix à déterminer)

- Réfection du pignon fissuré de la salle communale – Demander à l'EURL LUCAS-JOUANNEAU un descriptif des travaux à réaliser
- Travaux de voirie route des Pinsonnières – 1 850 ml – Demander chiffrage au BE VIATEC
- Mobilier intérieur de l'église (sauf si demande d'aides auprès du PRNP et de la fondation du Patrimoine avec mise en place d'une souscription) Mr Didier CROISSANT et Mme Karine GLOANEC MAURIN se chargent de constituer les dossiers pour une opération à envisager en 2024.

Oigny :

- Habillage des points d'apports volontaires (verres et papiers)

Saint-Agil : (choix à déterminer)

- Toiture de l'atelier communal – partie côté rue
- Canalisations eau route de Boursay – Priorité 1

Saint-Avit (choix à déterminer)

- Confection d'un bi-couche sur la voie dite Chêne Creux / le Petit Verger – 715 ml
Demander chiffrage au BE VIATEC
- Réfection de la table d'orientation

Souday (choix à déterminer)

- Réhabilitation du bâtiment communal Place des Porches dite maison du Porche. – Priorité 1
- Chaufferie bois

Il est décidé d'attendre le retour des chiffrages pour finaliser le choix des opérations.

Borne électrique - Véhicule électrique

La commune a délibéré pour l'acquisition et la mise en place d'une borne électrique (parking mairie de Souday) par le SIDELC. Les études préalables vont débuter prochainement avec une mise en service prévue fin mars 2023 sous réserve des conclusions des études.

Services eau et assainissement

Point sur les études patrimoniales

Suite à la réception de l'accord de prolongation des subventions de l'AELB, la réunion finale des études patrimoniales initialement prévue le 6 septembre est reportée à une date ultérieure le temps que les rapports puissent être étudiés et complétés. La commune doit faire un retour sur le programme de travaux préconisés. Si l'on modifie ce programme, celui-ci conditionnera l'impact sur le prix de l'eau.

Il est proposé de réunir la commission « eau » pour étudier et analyser ce programme pour finaliser cette étude débutée depuis 2018.

Programme de travaux eau 2022

Réseau de distribution d'eau de Saint-Agil

Au cours de cet été, des fuites d'eau ont été réparées à plusieurs reprises sur la canalisation route de Boursay (St Agil), problèmes devenus récurrents.

Parallèlement aux travaux prévus sur le secteur de la Route des Grands Bois financés par la DETR à hauteur de 112 000 € (site 4), des travaux seront réalisés dès cet automne sur la route de Boursay : il s'agit de desservir la distribution par la canalisation existante du côté droit dans le sens St Agil/Boursay, en connexion avec le réseau de distribution d'eau de Boursay, la canalisation actuelle sera mise hors service. Ces travaux étaient prévus au titre du programme des sites 1 / 2 et 3, il restera à poursuivre la pose de canalisations et des branchements des trois sites : La Blinière, Le Chêne Bouchet / La Vallée et Les Berthelinières, pour se raccorder au réseau principal route de Boursay.

Le BE VIATEC est missionné pour la programmation et le suivi de ces travaux qui seront confiés aux entreprises COLIN et LDTP – génie civil, la commune achètera le matériel qui sera mis en place par les agents communaux. RDV prévu le 15 septembre prochain avec Mr COUTY – BE VIATEC
Solliciter la DSR 2023 pour les 4 sites d'intervention.

Forage Souday : en attente de l'intervention de EAUXILIUM

Lagune Souday

Un devis a été signé avec le BE VEILLAUX sis à Chambray-Les-Tours pour la réalisation de la bathymétrie de la lagune pour un montant de 2 225 € HT. Sur les préconisations du Service Départemental de la Qualité des Eaux, il s'agit d'évaluer la quantité des boues accumulées dans le premier bassin de la lagune d'une surface de 1 500 m², d'en connaître son état général et de réaliser une analyse des boues. En attente de leur intervention.

Location studio 8 rue des Chevaliers Saint-Agil

L'assemblée est informée de la disponibilité à la location du studio communal situé 8 rue des Chevaliers St Agil depuis le 1^{er} mai 2022. Ce logement a été remis en état par les agents communaux au cours de cet été. Une jeune apprentie de la Sellerie Percheronne a demandé à en disposer à compter du 1^{er} septembre 2022.

Il est proposé de fixer le loyer mensuel à 180 € contre 150 € précédemment, auquel s'ajoutent les charges locatives de 70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** le nouveau montant du loyer à 180 € - cent quatre-vingt euros par mois ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toute formalité nécessaire pour consentir une convention à titre précaire et révocable d'un an à compter du 1er septembre 2022, renouvelable à Mme Aurélie PATON pour le compte de sa fille, Lola PATON, mineure à la date de prise en possession du logement communal.

Subventions aux associations 2022

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 22 novembre 2021 portant attribution des subventions aux associations 2021 et propose de reconduire l'enveloppe budgétaire pour l'année 2022 à hauteur de 12 254 € contre 12 174 € alloués en 2021.

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur Le Maire expose :

L'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matra, prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux.

Les conditions de désignation de ce nouveau correspondant ainsi que ces missions viennent d'être précisées dans le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 paru au JO du 31 juillet 2022.

Le correspondant incendie et secours, dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du maire, est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal. Il constitue aussi un point de contact pour les préfetures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Compte tenu de la création de cette fonction en cours de mandat, les maires devront désigner le correspondant dans un délai de trois mois à compter de la publication du décret (soit avant le 31 octobre 2022).

Monsieur Le Maire propose de désigner Monsieur Joël SAISON.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Joël SAISON au titre de correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal de Couëtron-au-Perche.

Dissolution de l'association de drainage de St Agil

Monsieur Le Maire expose :

L'association de drainage de Saint-Agil a été créée en mars 1974 et transformée en association syndicale autorisée de drainage et d'irrigation par arrêté préfectoral du 16 avril 1991. Son siège social est fixé à la mairie de Saint-Agil. Elle a pour but la construction, l'entretien et l'exploitation de réseaux de drainage et d'irrigation.

Considérant l'absence d'activité depuis de nombreuses années (le dernier budget remonte à 2010), la Direction Départementale des Territoires – service économie agricole et développement rural – souhaite engager une dissolution d'office de l'association. Pour cela, la commune doit délibérer en acceptant la reprise du passif et de l'actif de l'association. Un reliquat de trésorerie de 4 341,31 € reviendrait à la commune.

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la proposition de dissolution d'office de l'Association Syndicale de Drainage de Saint-Agil conformément à l'article 40 – alinéa b de l'ordonnance n°2004-632 sus-désignée ;
- **ACCEPTE** la reprise du passif et de l'actif de ladite association dont le reliquat de trésorerie de 4 341,31 € ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de notifier la présente délibération à la Direction Départementale des Territoires.

Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires – PDESI / Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée - PDIPR

Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires – PDESI

Conformément aux dispositions des articles L 311-1 à L 311-6 du Code du Sport, le département de Loir et Cher élabore le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.S.E.I) relatifs aux sports et activités de nature.

Considérant la convention relative au P.D.S.E.I. signée le 21 janvier 2020 entre le département et la commune, suivant délibération du 8 juillet 2019,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DONNE son accord :

- pour l'inscription au P.D.E.S.I des itinéraires au regard de la réglementation susceptible de régir la pratique des sports de nature sur le territoire communal,
- pour l'inscription au P.D.E.S.I des voies dont la commune est propriétaire,
- sur l'avenant n°1 à la convention sus-désignée, à intervenir entre la commune et le département et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée - PDIPR

Conformément aux dispositions de l'article L.361-1 du Code de l'Environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée – P.D.I.P.R.,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **DEMANDE** auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher l'inscription complémentaire au P.D.I.P.R des voies portant les références suivantes :

Oigny :

- Voie communale n° 4 1 280 m

Souday :

- Voie communale n°2 470 m
- Rue des Loisirs 220 m
- Chemin rural n°4 220 m
- Chemin rural n°16 des Bordassés à la Tuilerie 600 m
- Voie communale n°6 570 m

Saint-Avit :

- parcelle ZA 61 350 m

En substitution des voies suivantes

Souday :

- Chemin rural n°4 300 m
- Chemin rural du Coitron 910 m

Saint-Avit :

- Chemin rural n°6 350 m

Manifestations

Forum des associations

Programme de la journée du samedi 17 septembre sur le stade municipal

- 16h Installation du forum des associations
- 16h30 Début des jeux pour les enfants
- 18h30 Fin des jeux
Animation par l'éveil de Souday
- Buvette et Restauration sur place
- 22h00 Feu d'artifice

Le but de ce forum est de créer une cohésion entre nos associations, richesse de notre territoire rural. Mr Florent VIOLANTE est sollicité pour animer cette rencontre.

Inauguration du City Park

Il est proposé la date du vendredi 30 septembre après-midi mais s'assurer auparavant de la disponibilité des élus représentant l'Etat, la Région et le Département. L'école sera associée à cette manifestation.

Actualité de la communauté de communes des Collines du Perche

Rentrée scolaire 2022-2023

6 élèves de CM2 ont fait leur rentrée à l'école de Cormenon comme prévu dans le cadre du contrat de ruralité des écoles.

Urbanisme

Le cabinet ADS COM est en charge de l'instruction des demandes d'urbanisme via la communauté de communes depuis le 1er septembre 2022.

Questions diverses

Date des prochaines réunions

Commission Service Eau – Jeudi 15 septembre à 8 h 45 – RDV avec Mr COUTY – BE VIATEC

Commission des finances – jeudi 6 octobre à 9 h 00

Conseil Municipal : 20 heures, salle communale St Agil

- Lundi 10 octobre
- Lundi 7 novembre
- Lundi 12 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 05

Le Maire,
J. GRANGER.